

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593

10 mars 2008

SOMMAIRE

AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l.	28447	Finpiave International S.A.	28433
AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	28447	GLIMS & FLERIE SNC	28461
AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l. ..	28462	GSS III Gold S.à r.l.	28433
AMB Le Grand Roissy Holding 3 S.à r.l. ..	28462	International Technical & Organisation S.A.	28461
Armstripe S.à r.l.	28418	Kennedydamm S.à r.l.	28440
Atzelnest S.à r.l.	28434	Le comptoir du Wengé	28448
Azur International S.à r.l.	28461	Lion Investment Holding S.A.	28463
Azur International S.à r.l.	28460	Lite Box S.à r.l.	28418
Berdorf Promotions S.A.	28434	LJ Capital S.à r.l.	28458
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l.	28448	McAnthony S.A.	28456
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l.	28461	Optimized Portfolio Management S.à r.l.	28458
Burryi S.à r.l.	28457	Pacific International Assets Holding S.A.	28449
Cassian Finance S.A.	28459	Pinex S.A.	28458
Cassian Finance S.A.	28459	Portena Holding S.A.	28418
CEREP Italy One S.à r.l.	28448	Portfolio Consult S.A.	28457
Connexion Group S.A.	28464	Premium House S.A.	28464
Crown of Bakem S.A.	28455	Proma S.A.	28446
Crown of Jukem S.A.	28456	Proma S.A.	28448
DA.TI. S.A.H.	28464	RECIP Infection SNC	28461
Defilippi S.à r.l.	28418	Reubescens S.à r.l.	28459
Digitalis Holding S.A.	28457	Sapin Laroche S.A.	28456
Docxus LU	28419	SM Investissements S.A.	28463
Dofleini S.à r.l.	28459	Ugic SA	28460
Eccogen Sàrl	28456	Warm Arisonda S.A.	28463
FILIMI Investment Holding S.A.	28463	Zollstrasse S.à r.l.	28449
		Zythum S.A.	28460

Defilippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.822.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 août 2007

- Monsieur Benjamin Käthner a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DEFILIPPI S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025067/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Portena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 96.085.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025066/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02859. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Lite Box S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.043.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025070/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02867. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Armstripe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.826.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 août 2007

- Monsieur Benjamin Käthner a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

ARMSTRIPE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025071/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Docxus LU, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.095.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 novembre 2007

L'an deux mille sept, le 11 novembre à 17.00 heures, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DOCXUS LLC, ayant son siège à 243, Hudson Avenue, 6566 Albany NY 12210 USA, constituée en date du 8 octobre 2007, sous la forme d'une société LLC. Registre 070813000573 à Albany NY.

L'associé unique, M. Patrick Buytaert, demeurant professionnellement à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est présent; né à B-9000 Gand, le 9 juin 1949.

L'Assemblée Générale Extraordinaire aborde l'ordre du jour qui est le suivant:

- Ouvrir une succursale de la société DOCXUS LLC au Luxembourg qui prend la dénomination de DOCXUS LU avec siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- La succursale a pour objet l'import / export de produits d'investissement.

- Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

- La nomination de Patrick Buytaert, prénommé, au poste de gérant.

La succursale est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant.

Il est confirmé que M. Patrick Buytaert, précité, est le Gérant Opérationnel de la société depuis sa constitution le 8 octobre 2007 pour une durée indéterminée et peut engager la société par sa signature individuelle.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte.

Luxembourg, le 11 novembre 2007.

P. Buytaert / Signature

Associé unique / -

Entity Name: DOCXUS LLC

Document type: Articles of Organization (DOM LLC)

County: Alba

Filed: 13 August 2007

Duration:*****

Cash #: 070813000640

Film #: 070813000573

Exist date: 13 August 2007

Filer: Patrick Buytaert, 29, avenue Monterey, Luxemborg, L-2163, EUR

Address for Process: The LLC c/o OLEN INC., 234 Hudson Ave # 6566, Albany, NY 12210

Registered agent:

Service Company: OLEN INC.

Fees:	225.00
Filing	200.00
Tax	0.00
Cert	0.00
Copies	0.00
Handling	25.00

Service code: P3 *

28420

Payments:	225.00
Cash	0.00
Check	0.00
Charge	0.00
Drawdown	225.00
Opal	0.00
Refund	0.00
DOS-1025 (04/2007)	

State of New York

Department of State

I hereby certify that the annexed copy has been compared with the original document in the custody of the Secretary of State and that the same is a true copy of said original.

Witness my hand and official seal of the Department of State, at the City of Albany, on October 5, 2007.

P. LaPointe
Special Deputy Secretary of State

Articles of Organization

Pursuant to Section 203 of the New York Limited Liability Company Law

1. The name of the limited liability company is: DOCXUS LLC
2. The office of the limited liability company is located in the state of New York, County of Albany.
3. The limited liability company hereby designates the Secretary of State of New York as its agent for service of process. The mailing address to which the Secretary of State may forward any process served or other documents is:

c/o OLEN Inc., 234, Hudson Ave # 6566, Albany, NY 12210

4. The limited liability company is to be managed by one or more members.

5. The initial members to form the limited liability company are:

Patrick Buytaert, 29, avenue Monterey, Luxembourg, L-2163, Europe

In witness whereof, these articles of organization have been subscribed on the date below, by the undersigned who affirms that the statements made herein are true under the penalties of perjury.

8 October 2007.

P. Buytaert.

Patrick Buytaert, Organizer, 29, avenue Monterey, Luxembourg, L-2163, Europe

Filed by:

Patrick Buytaert, 29, avenue Monterey, Luxembourg, L-2163, Europe

Articles of Organization

Pursuant to Section 203 of the New York Limited Liability Company Law

1. The name of the limited liability company is: DOCXUS LLC
2. The office of the limited liability company is located in the state of New York, County of Albany.
3. The limited liability company hereby designates the Secretary of State of New York as its agent for service of process. The mailing address to which the Secretary of State may forward any process served or other documents is:

c/o OLEN Inc., 234, Hudson Ave # 6566, Albany, NY 12210

4. The limited liability company is to be managed by one or more members.

5. The initial members to form the limited liability company are:

Patrick Buytaert, 29, avenue Monterey, Luxembourg, L-2163, Europe

In witness whereof, these articles of organization have been subscribed on the date below, by the undersigned who affirms that the statements made herein are true under the penalties of perjury.

8 October 2007.

P. Buytaert.

Patrick Buytaert, Organizer, 29, avenue Monterey, Luxembourg, L-2163, Europe

Operating Agreement of New York State Limited Liability Company

This Operating Agreement («Agreement») of DOCXUS LLC (the «Company»), effective as of this 8th day of October, 2007 by, between and among the undersigned confirms our understanding as to the matters contained herein.

The parties hereto agree as follows:

Art. 1. Definitions.

Section 1.1 As used herein, the following terms and phrases shall have the meanings indicated:

A. «Act» shall mean the New York Limited Liability Company Law, as amended.

B. «Capital Account» shall mean, with respect to each Member, the account established for each Member pursuant to Section 6.5, which will initially equal the Capital Contributions of such Member and will be (a) increased by the amount of Net Profits allocated to such Member and (b) reduced by the amount of Net Losses allocated to such Member and the amount of Cash Flow distributed to such Member. Members' Capital Accounts shall be determined and maintained in accordance with the rules of paragraph (b)(2)(iv) of Regulation Section 1.704-1 of the Code.

C. «Capital Contributions» shall mean the fair market value of the amounts contributed by the Members pursuant to Section 6.1.

D. «Cash Flow» shall have the meaning provided in Section 7.1.

E. «Code» shall mean the Internal Revenue Code of 1986, as amended, or corresponding provisions of subsequent revenue laws.

F. «Operating Managers» shall mean the Member or Members selected by the Members in accordance with this Agreement to serve as Operating Manager or Operating Managers of the Company.

G. «Members» shall mean the persons designated as such in Schedule A of this Agreement, any successor(s) to their interests as such in the Company; and any other person who pursuant to this Agreement shall become a Member, and any reference to a «Member» shall be to any one of the then Members.

H. «Net Profits» and «Net Losses» shall mean the net profit or net loss, respectively, of the Company determined in accordance with Section 8.1.

I. The words «Membership Interest» shall mean a Member's interest in the Company which shall be in the proportion that the Member's share of the current profits of the Company bears to the aggregate shares of all the Members. A Membership Interest may be evidenced by a certificate issued by the Company. A Membership Interest may be expressed on a certificate as «Units» where a Member's Unit shall be in the proportion that the Member's Interest bears to the aggregate Membership Interests of all Members. A Member's Interest may be a certificated security or an uncertificated security within the meaning of section 8-102 of the Uniform Commercial Code if the requirements of section 8-103(c) are met, and if the requirements are not met such interest shall, for purposes of the Uniform Commercial Code, be deemed to be a general intangible asset.

J. «Company» shall mean this limited liability company, to wit: DOCXUS

K. «Person» shall mean any natural person, corporation, partnership, joint venture, association, limited liability company or other business or legal entity.

Art. 2. Organization of the Company.

Section 2.1 The purpose of the Company is to conduct any lawful business for which limited liability companies may be organized and to do all things necessary or useful in connection with the foregoing.

Section 2.2 The Company name shall be DOCXUS LLC.

Section 2.3 The Members shall be Members in the Company and shall continue to do business under the name of the Company until the Operating Managers shall change the name or the Company shall terminate.

Section 2.4 The principal address of the Company shall be such place or places as the Operating Managers may determine. The Operating Managers will give notice to the Members promptly after any change in the location of the principal office of the Company.

Section 2.5 The Company shall terminate on the date provided in the Articles of Organization except that the Company may terminate prior to such date as provided in this Agreement.

Art. 3. Status of Members.

Section 3.1 No Member will be bound by, or be personally liable for the expenses, liabilities or obligations of the Company.

Section 3.2 No Member will be entitled to withdraw any part of his Capital Account or to receive any distributions from the Company except as expressly provided in this Agreement.

Section 3.3 No Member will have the right to require partition of the Company property or to compel any sale or appraisal of the Company's assets or any sale of a deceased Member's interest in the Company's assets, notwithstanding any provisions of law to the contrary.

Art. 4. Meeting of Members.

Section 4.1 An annual meeting of Members shall be held within five (5) months after the close of the fiscal year of the Company on such date and at the time and place (either within or without the state of its organization) as shall be fixed by the members. At the annual meeting, the members shall elect the Operating Managers and transact such other business as may properly be brought before the meeting.

Section 4.2 A special meeting of Members may be called at any time by the Operating Managers and shall be called by the Operating Managers at the request in writing of that Membership Interest specified in Schedule B of the Members

entitled to vote at such meeting. Any such request shall state the purpose or purposes of the proposed meeting. Business transacted at any special meeting of Members shall be confined to the purposes set forth in the notice thereof.

Section 4.3 Written notice of the time, place and purpose of every meeting of Members (and, if other than an annual meeting, the person or persons at whose direction the meeting is being called), shall be given by the Operating Managers to each Member of record entitled to vote at such meeting, not less than ten nor more than sixty days prior to the date set for the meeting. Notice shall be given either personally or by mailing said notice by first class mail to each Member at his address appearing on the record book of the Company or at such other address supplied by him in writing to the Operating Managers of the Company for the purpose of receiving notice.

A written waiver of notice setting forth the purposes of the meeting for which notice is waived, signed by the person or persons entitled to such notice, whether before or after the time of the meeting stated therein, shall be deemed equivalent to the giving of such notice. The attendance by a Member at a meeting either in person or by proxy without protesting the lack of notice thereof shall constitute a waiver of notice of such Member.

All notices given with respect to an original meeting shall extend to any and all adjournments thereof and such business as might have been transacted at the original meeting may be transacted at any adjournment thereof; no notice of any adjourned meeting need be given if an announcement of the time and place of the adjourned meeting is made at the original meeting.

Section 4.4 The holders of a majority in interest of the Members present in person or represented by proxy, shall be requisite and shall constitute a quorum at all meetings of members except as otherwise provided by statute or the Articles of Organization. If, however, a quorum shall not be present or represented at any meeting of Members, the Members entitled to vote thereat, present in person or represented by proxy, shall have power to adjourn the meeting from time to time, without notice other than announcement at the meeting, until a quorum shall be present or represented. At such adjourned meeting at which a quorum shall be present or represented, any business may be transacted which might have been transacted at the meeting as originally notified. When a quorum is once present to organize a meeting, such quorum is not deemed broken by the subsequent withdrawal of any Members.

Section 4.5 Every Member entitled to vote at any meeting shall be entitled to vote in accordance with his membership interest in the Company held by him of record on the date fixed as the record date for said meeting and may so vote in person or by proxy. Any Company action shall be authorized by a majority in interest of the votes cast by the Members entitled to vote thereon except as may otherwise be provided by statute, the Articles of Organization or this Operating Agreement.

Section 4.6 Every proxy must be signed by the Member entitled to vote or by his duly authorized attorney-in-fact and shall be valid only if filed with the Operating Managers of the Company prior to the commencement of voting on the matter in regard to which said proxy is to be voted. No proxy shall be valid after the expiration of eleven months from the date of its execution unless otherwise expressly provided in the proxy. Every proxy shall be revocable at the pleasure of the person executing it except as otherwise provided by statute. Unless the proxy by its terms provides for a specific revocation date and except as otherwise provided by statute, revocation of a proxy shall not be effective unless and until such revocation is executed in writing by the Member who executed such proxy and the revocation is filed with the Operating Managers of the Company prior to the voting of the proxy.

Section 4.7 All meetings of Members shall be presided over by the Operating Managers, or if not present, by a Member thereby chosen by the Members at the meeting. The Operating Managers or the person presiding at the meeting shall appoint any person present to act as secretary of the meeting.

Section 4.8 For the purpose of determining the Members entitled to notice of, or to vote at any meeting of Members or any adjournment thereof or to express consent or dissent from any proposal without a meeting, or for the purpose of determining the Members entitled to receive payment of any distribution of Cash Flow or the allotment of any rights, or for the purpose of any other action, the Members may fix, in advance, a date as the record date for any such determination of Members. Such date shall not be more than fifty nor less than ten days before the date of any meeting nor more than fifty days prior to any action taken without a meeting, the payment of any distribution of Cash Flow or the allotment of any rights, or any other action. When a determination of Members of record entitled to notice of, or to vote at any meeting of Members has been made as provided in this Section, such determination shall apply to any adjournment thereof, unless the Members fix a new record date under this Section for the adjourned date.

Section 4.9 The Company shall be entitled to treat the holder of record of any Membership Interest as the holder in fact thereof and, accordingly, shall not be bound to recognize any equitable or other claim to or interest in such Membership Interest on the part of any other person whether or not it shall have express or other notice thereof, except as otherwise provided by the Act.

Art. 5. Management.

Section 5.1 Management of the Company shall be vested in all of the Members who shall also serve as Operating Managers of the Company. The Operating Managers shall vote in proportion to their Membership Interests in the Company. Except as otherwise provided in this Agreement, all decisions of the Operating Managers shall be by a majority in interest of the Members. All Operating Managers must be Members of the Company. No Member will take part in or interfere in any manner with the conduct or control of the business of the Company or have any right or authority to act for or bind the Company except as provided in this Agreement.

Section 5.2 The Operating Managers shall hold office for the term for which elected and until a successor has been elected and qualified. A vacancy in the office of Operating Manager arising from any cause may be filled for the unexpired portion of the term by the Members.

Section 5.3 Any Operating Manager may resign at any time by giving written notice to the Members. Any such resignation shall take effect at the time specified therein or, if the time is not specified therein, upon the receipt thereof, irrespective of whether any such resignations shall have been accepted.

Section 5.4 The Company shall be managed by the Operating Managers and the conduct of the Company's business shall be controlled and conducted solely and exclusively by the Operating Managers in accordance with this Agreement. In addition to and not in limitation of any right and powers conferred by law or other provisions of this Agreement, the Operating Managers shall have and may exercise on behalf of the Company all powers and rights necessary, proper, convenient or advisable to effectuate and carry out the purposes, business and objectives of the Company, and to maximize Company profits. Such powers shall include, without limitation, the following:

- A. To open accounts and deposit and maintain funds in the name of the Company in banks or savings and loan associations;
- B. To determine the appropriate accounting method or methods to be used by the Company;
- C. To commence lawsuits and other proceedings;
- D. To retain accountants, attorneys or other agents to act on behalf of the Company;
- E. To execute, acknowledge and deliver any and all instruments to effectuate the foregoing, and to take all such action in connection therewith as the Operating Managers deem necessary or appropriate.

Section 5.5 Notwithstanding the foregoing, the Operating Managers may not make any of the following management decisions without obtaining the consent of a majority interest of the Members:

- A. To admit a person as a Member (which shall require unanimous consent in accordance with Section 9.1);
- B. To acquire, sell, assign, or otherwise transfer any interest in any property;
- C. To create any indebtedness for borrowed money whether or not secured;
- D. To make, execute or deliver on behalf of the Company any assignment for the benefit of creditors or any guarantee, indemnity bond, or surety bond;
- E. To obligate the Company or any Member as a surety, guarantor or accommodation party to any obligation;
- F. To confess any judgment on behalf of the Company;
- G. To do any act which makes it impossible to carry on the ordinary business of the Company;
- H. To make any decision regarding any employee;
- I. To obligate the Company in any manner for a liability in excess of \$10,000;
- J. To approve the dissolution of Company;
- K. To approve the merger of the Company with another limited liability company;
- L. To adopt, amend, restate or revoke the Articles of Organization, subject to this Agreement and the Act.

Section 5.6 The Operating Manager shall serve as Tax Matters Member as such term is defined in Code Section 6231 (a)(7).

Section 5.7 Any person made or threatened to be made a party to an action or proceeding, whether civil or criminal, by reason of the fact that he, his testator or intestate, then, is, or was a Manager, Member, employee or agent of the Company, or then serves or has served on behalf of the Company in any capacity at the request of the Company, shall be indemnified by the Company against reasonable expenses, judgments, fines and amounts actually and necessarily incurred in connection with the defense of such action or proceeding or in connection with an appeal therein, to the fullest extent permissible by the Act. Such right of indemnification shall not be deemed exclusive of any other rights to which such person may be entitled.

Art. 6. Capital.

Section 6.1 The Members have contributed to the Company in exchange for their Membership Interests, the cash and other property as set forth on Schedule A, annexed hereto.

Section 6.2 The fair market value and the adjusted basis of the contributing Member of any property other than cash contributed to the Company by a Member shall be set forth on Schedule A, annexed hereto.

Section 6.3 Except as expressly provided in this Agreement, no Member shall be required to make any additional contributions to the capital of the Company.

Section 6.4 No interest shall be paid on the Capital Account of any Member.

Section 6.5 A Capital Account shall be established for each Member on the books and records of the Company. If any assets of the Company are distributed to the Members in kind, the Capital Accounts of the Members shall be adjusted to reflect the difference between the fair market value of such assets on the date of distribution and the basis of the Company in such assets.

Art. 7. Distributions of Cash.

Section 7.1 The Company shall distribute to the Members from time to time all cash (regardless of the source thereof) of the Company which is not required for the operation or the reasonable working capital requirements of the Company (such cash is sometimes referred to herein as «Cash Flow»). For purposes of this Agreement all Cash Flow allocated to the Members shall be allocated among them in proportion to their respective Membership Interests.

Section 7.2 Distributions of Cash Flow shall be made from time to time in such manner as determined by the Operating Managers.

Art. 8. Profits and Losses.

Section 8.1 The Net Profits and Net Losses of the Company shall be the net profits and net losses of the Company as determined for Federal income tax purposes.

Section 8.2 The Net Profits and Net Losses of the Company and each item of income, gain, loss, deduction or credit entering into the computation thereof, shall be allocated to the Members in the same proportions that they share in distributions of Cash Flow pursuant to Section 7.1, or if there is no Cash Flow, that they would have shared if there had been Cash Flow.

Section 8.3 References herein to «Reg. Sec», are to the regulations promulgated by the United States Treasury to the Code. The terms «minimum gain», «minimum gain chargeback», «qualified income offset», «nonrecourse deduction» and «nonrecourse liability» are to be interpreted consistent with the definitions and use of such terms in Reg. Sec. 1.704-2 and Reg. Sec. 1.704-1. The following special allocations shall be made in the following order:

A. Except as otherwise set forth in Reg. Sec. 1.704-2(f), if there is a net decrease in minimum gain, during the fiscal year of the Company, each Member, shall be specially allocated items of gross income and gain for such fiscal year (and, if necessary, subsequent fiscal years) in an amount equal to that Member's share of the net decrease of minimum gain determined in accordance with Reg. Sec. 1.704-2(g). Allocations in accordance with this Section shall be made first from the disposition of Company assets subject to nonrecourse liabilities, to the extent of the minimum gain attributable to those assets, and thereafter, from a pro-rata portion of the Company's other items of income and gain for the taxable year. This Section is intended to comply with the minimum gain chargeback requirement of Reg. Sec. 1.704-2(f).

B. Except as otherwise set forth in Reg. Sec. 1.704-2(i)(4), if there is a net decrease in a Member's nonrecourse liability minimum gain attributable to Members' nonrecourse liabilities during any fiscal year, each Member who has a share of the Member nonrecourse liability minimum gain attributable to Member nonrecourse liability shall be specially allocated items of gross income and gain for such fiscal year (and, if necessary, subsequent fiscal years) in an amount equal to that Member's share of the net decrease in Members' nonrecourse debt minimum gain attributable to such Member nonrecourse debt. Allocations pursuant to this Section shall be made first from gain recognized from the disposition of Company assets subject to Member nonrecourse liabilities to the extent of Member minimum gain attributable to those assets, and thereafter, from a pro-rata portion of the Company's other items of income and gain for the fiscal year. This section is intended to comply with the minimum gain chargeback requirements of Reg. Sec. 1.704-2(i).

C. A Member who unexpectedly receives an adjustment, allocation or distribution described in (4), (5) or (6) of Reg. Sec. 1.704-1(b)(2)(ii)(d) will be allocated items of income and gain in an amount and manner sufficient to eliminate such deficit balance as quickly as possible. An allocation shall be made pursuant to this Section and if and to the extent a Member would have a deficit in his adjusted Capital Account after all other allocations provided for in this Section 8.3 were made as if this paragraph were not in the Agreement.

D. Nonrecourse deductions shall be allocated among the Members in the same proportion in which they share the Cash Flow of the Company.

E. Any nonrecourse deduction shall be allocated to any Member who bears the economic risk of loss with respect to the Member nonrecourse liability to which such deduction is attributable.

Section 8.4 Any Company gain or loss realized with respect to property, other than money, contributed to the Company by a Member shall be shared among the Members pursuant to Code section 704(c) and regulations to be promulgated thereunder so as to take account of the difference between the Company basis and the fair market value of the property at the time of the contribution («built-in gain or loss»). Such built-in gain or loss shall be allocated to the contributing Member upon the disposition of the property.

Art. 9. Admission and Withdrawal of a Member.

Section 9.1 A Member may transfer his interest in the Company to another person or entity only with the prior unanimous consent of the other Members either in writing or at a meeting called for such purpose. If all of the other Members do not approve of the transfer, the transferee shall have no right to participate in the management of the business and affairs of the Company or to become a Member. The transferee shall be entitled to receive the share of profits, losses and Cash Flow or other compensation by way of income and the return of contributions to which the transferor otherwise would be entitled.

Section 9.2 The Members agree to sign such additional documents as may be required in order to admit additional Members to the Company, pursuant to section 9.1 as well as, among other things, to provide for the division of profits, losses and Cash Flow among the Members.

Section 9.3 All costs and expenses incurred by the Company in connection with the assignment of a Member's interest, including any filing fees and publishing costs and the fees and disbursements of counsel, shall be paid by the assigning Member.

Section 9.4 Each person who becomes a Member in the Company, by becoming a Member, shall and does hereby ratify and agree to be bound by the terms and conditions of this Agreement.

Art. 10. Termination or Dissolution of Company.

Section 10.1 The Company shall be terminated prior to the date of expiration of the term as provided in Section 2.5 if (a) a majority in interest of the Members consent that the Company should be terminated and dissolved, or (b) the Company is dissolved pursuant to this Agreement.

Section 10.2 The Company shall be terminated in the event any Member (i) withdraws, resigns or is expelled from the Company; (ii) makes an assignment for the benefit of creditors, is the subject of an order for relief under Title 11 of the United States Code, files a petition or answer seeking for himself any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law or regulation, files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against him in any proceeding of this nature, seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver or liquidator for of all or any substantial part of his properties; (iii) dies; or (iv) a judgment is entered by a court of competent jurisdiction adjudicating him incompetent to manage his person or his property.

Section 10.3 If the Company is dissolved, the owners of a majority in interest of the remaining Members may elect to reconstitute and continue the Company as a Successor Company upon the same conditions as are set forth in this Agreement. Any such election to continue the Company will not result in the creation of a new Company among the remaining Members, nor will such election require the amendment of this Agreement or the execution of an amended Agreement.

Section 10.4 Upon the termination and dissolution of the Company, the then Operating Manager, or Operating Managers, if any, or, if there is no Operating Manager, any person elected to perform such liquidation by the written consent of the owners of a majority in interest of the Members, shall proceed to the liquidation of the Company. The proceeds of such liquidation shall be applied and distributed as follows:

A. If any assets of the Company are to be distributed in kind, such assets shall be distributed on the basis of the fair market value thereof, and any Member entitled to any interest in such assets shall receive such interest therein as a tenant-in-common with all other Members so entitled. The fair market value of such assets shall be determined by an independent appraiser to be selected by the Company's independent public accountants. The amount by which the fair market value of any property to be distributed in kind to the Members exceeds or is less than the basis of such property, shall, to the extent not otherwise recognized by the Company, be taken into account in computing Net Profits or Net Losses (and shall be allocated among the Members in accordance with Section 8.2) for purposes of crediting or charging the Capital Accounts of, and liquidating distributions to, the Members under Section 10.4.B.

B. All distributions upon liquidation of the Company shall be distributed as follows: to each of the members, in proportion to the amounts of their respective positive Capital Accounts, as such accounts have been adjusted (i) in accordance with Section 6.5 to reflect the Net Profit or Net Loss realized or incurred upon the sale of the Company's property or assets and any deemed sale pursuant to Section 10.4.A; (ii) in accordance with Section 8.2 to reflect all Net Profits or Net Losses with respect to the year of liquidation. No member shall be liable to repay the negative amount of his Capital Account.

Section 10.5 Each of the Members shall be furnished with a statement, reviewed by the Company's independent public accountants, which shall set forth the assets and liabilities of the Company as of the date of the Company's liquidation. Upon completion of the liquidation, the Operating Manager shall execute and cause to be filed Articles of Dissolution of the Company and any and all other documents necessary with respect to termination of the Company.

Art. 11. Books and Reports.

Section 11.1 The Operating Managers shall cause the Company to maintain the following records:

A. Complete and accurate books of account, in which shall be entered, fully and accurately, each and every transaction of the Company, shall be kept by the Operating Managers at the principal office of the Company. The fiscal year of the Company shall be the calendar year. The books of account of the Company shall be kept in accordance with sound accounting practices and principles applied in a consistent manner by the Company; provided, however, that all methods of accounting and treating particular transactions shall be in accordance with the methods of accounting employed for Federal income tax purposes. All determinations by the Operating Managers with respect to the treatment of any item or its allocation for Federal, state or local tax purposes shall be binding upon all the Members unless the determination is inconsistent with any express provision of this Agreement.

B. A current list of the full name and last known mailing address of each Member set forth in alphabetical order together with the contribution and share in profits and losses of each Member; a copy of the Articles of Organization of the Company and any amendments thereto; a copy of the Company Operating Agreement and any amendments thereto; a copy of the Company's federal, state and local income tax returns for the three most recent fiscal years.

C. Any Member shall have the right from time to time at his expense to have his accountants and representatives examine and/or audit the books and records of the Company and the information referred to in this Section, and the Operating Managers will make such books and records and information available for such examinations and/or audits.

Section 11.2 No value shall be placed for any purpose upon the Company name or the right to its use, or upon the goodwill of the Company or its business. Upon termination or dissolution of the Company (without reconstitution thereof) as provided in this Agreement, neither the Company name or the right to its use, nor the goodwill of the Company, shall be considered as an asset of the Company.

Section 11.3 The Operating Managers will cause to be sent to the Members within a reasonable period after the close of each year the following: (a) annual statements of the Company's gross receipts and operating expenses, and the capital accounts of each Member, prepared by the Company's independent public accountants, to be transmitted to each Member; and (b) a report to be transmitted to each Member indicating the Member's share of the Company's profit or loss for that year and the Member's allocable share of all items of income, gain, loss, deduction, and credit, for Federal income tax purposes.

Art. 12. Tax Elections.

Section 12.1 In the event of a transfer of a Member's interest, or upon the death of a Member, or in the event of the distribution of Company property to any party hereto, the Company may (but need not necessarily) file an election, in accordance with Section 754 of the Code to cause the basis of the Company property to be adjusted for Federal income tax purposes, as provided by Sections 734 and 743 of the Code.

Art. 13. Miscellaneous.

Section 13.1 Any notice or other communication under this Agreement shall be in writing and shall be considered given when mailed by registered or certified mail, return receipt requested, to the parties at the following addresses (or at such other address as a party shall have previously specified by notice to the others as the address to which notice shall be given to him):

- A. If to the Company, to it in care of the Operating Managers at the address of the Company.
- B. If to the Operating Managers, to them at the address of the Company.
- C. If to any Member, to him at his address set forth on the books and records of the Company.

Section 13.2 This Agreement contains a complete statement of all of the arrangements among the parties with respect to the Company and cannot be changed or terminated orally or in any manner other than by a written agreement executed by all of the Members. There are no representations, agreements, arrangements or understandings, oral or written, between or among the parties relating to the subject matter of this Agreement which are not fully expressed in this Agreement.

Section 13.3 This Agreement shall be construed without regard to any presumption or other rule requiring construction against the party causing this Agreement to be drafted.

Section 13.4 This Agreement is intended to be performed in accordance with, and only to the extent permitted by, all applicable laws, ordinances, rules and regulations of the jurisdiction in which the Company does business. If any provision of this Agreement, or the application thereof to any person or circumstance, shall for any reason and to any extent, be invalid or unenforceable, the remainder of this Agreement and the application of that provision to other persons or circumstances shall not be affected, but rather shall be enforced to the extent permitted by law.

Section 13.5 Anything hereinbefore in this Agreement to the contrary notwithstanding, all references to the property of the Company are deemed to include the profits, losses and Cash Flow of the property.

Section 13.6 Irrespective of the place of execution or performance, this Agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws of the State of New York applicable to agreements made and to be performed in the State of New York.

Section 13.7 The captions, headings and table of contents in this Agreement are solely for convenience of references and shall not affect its interpretation.

Section 13.8 This Agreement may be executed in any number of counterparts, each of which shall be an original but all of which shall be deemed to constitute a single document.

Section 13.9 Whenever the context so requires, the male gender when used herein shall be deemed to include the female gender, the female gender shall be deemed to include the male gender, the singular shall be deemed to include the plural and the plural shall be deemed to include the singular.

In witness whereof, the parties hereto have executed this Agreement effective as of the day and year first above written.

P. Buytaert
Member

Schedule A

In alphabetical order, list name of Member, Membership Interest, address, taxpayer identification number and amount of capital contribution:

28427

Name of Member:	Buytaert Patrick
Membership Percentage Interest:	100%
Street Address:	G. D. Luxembourg, 4, Op Hobbett
City, State and Zip code:	L-5351 Oetrange
Taxpayer I.D. Number (Social Security Number):	353660
Capital Contribution:	100,000.- US\$

Schedule B

The Membership interest required to call a meeting of Members shall be: 100 Percent.

Etat de New York

STATUTS

En vertu de la Section 203 de la Loi sur les sociétés à responsabilité limitée de New York

1. la dénomination de la société à responsabilité limitée est: DOCXUS LLC
2. le siège social de la société à responsabilité limitée est situé dans l'état de New York, Comté d'Albanie.
3. La société à responsabilité limitée désigne par les présentes le Secrétaire d'Etat de New York comme son agent pour l'enregistrement. L'adresse postale à laquelle le Secrétaire d'Etat peut envoyer tout document d'enregistrement ou autres documents est:

c/o OLEN Inc., 234, Hudson ave. # 6566 Albany, NY 12210

4. La société à responsabilité limitée peut être gérée par un ou plusieurs associés.
 5. Les associés initiaux qui forment la société à responsabilité limitée sont:
Patrick Buytaert, 29, avenue Monterey, Luxembourg, L-2163, Europe
- Ces statuts ont été dressés à la date ci-dessous, par le soussigné qui affirme que les déclarations contenues aux présentes sont vrais sous peine de parjure.

Le 8 octobre 2007.

P. Buytaert.

Patrick Buytaert, 29, avenue Monterey, Luxembourg, L-2163, Europe

Contrat d'exploitation d'une Société à responsabilité limitée de l'Etat de New York

Ce contrat d'exploitation (le Contrat) de DOCXUS LLC (la Société), effectif ce huit octobre 2007, par et entre les soussignés confirmant leur compréhension des points contenus dans ledit contrat.

Art. 1^{er}. Définitions.

Section 1.1 Tels qu'utilisés ci-après, les termes et phrases suivants ont les définitions indiquées:

- A. «Acte» signifie la loi de New York sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée.
- B. «Compte de Capital» signifie, pour chaque Associé, le compte établi pour chaque Associé conformément à la Section 6.5, qui sera initialement égal aux Apports en Capital de cet Associé et qui sera (a) augmenté par le montant des Profits Nets alloués à cet Associé et (b) réduit du montant des Pertes Nettes allouées à cet Associé et du montant de Flux de Trésorerie distribué à cet Associé. Les Comptes de Capital des Associés doivent être déterminés et maintenus conformément aux règles du paragraphe (b) (2) (iv) de la Section Régulation 1.704-1 du Code.
- C. «Apports en Capital» signifie la valeur de marché des montants apportés par les Associés en accord avec la Section 6.1.
- D. «Flux de Trésorerie» a la signification donnée par la Section 7.1.
- E. «Code» signifie le «Internal Revenue Code» de 1986, tel que modifié, ou aux dispositions correspondantes des lois subséquentes sur le revenu.
- F. «Gérants Opérationnels» signifie l'Associé ou les Associés sélectionnés par les Associés conformément à ce Contrat afin d'exercer les fonctions de Gérant Opérationnel ou de Gérants Opérationnels de la Société.
- G. «Associés» signifie les personnes désignées comme telles à l'Annexe A de ce Contrat, tout successeur(s) de leurs intérêts en tant que tels dans la Société; et toute autre personne qui conformément à ce contrat deviendra un Associé, et toute autre référence à un «Associé» doit être entendue comme à chacun des Associés.
- H. les «Profits Nets» et les «Pertes Nettes» signifient le profit net et les pertes nettes, respectivement, de la Société déterminés conformément à la Section 8.1.
- I. Les mots «Intérêts de l'Actionariat» signifient l'intérêt d'un Associé dans la Société qui doit être proportionnel à ce que la part sociale de l'Associé dans les profits actuels de la Société représente par rapport au total des parts sociales de tous les Associés. L'Intérêt de l'Actionariat peut être démontré par un certificat émis par la Société. L'Intérêt de l'Actionariat peut être exprimé sur un certificat comme des «Unités» lorsque l'Unité d'un Associé doit être proportionnelle à ce que l'intérêt de l'Associé représente par rapport au total des Intérêts de l'Actionariat de tous les Associés. L'intérêt d'un associé peut être un titre certifié ou non certifié au sens de la section 8-102 du Code de commerce uniforme (Uniform Commercial Code) si les conditions de la section 8-103(c) sont remplies, et si les conditions ne sont pas remplies,

cet intérêt sera réputé, pour les besoins du Code de commerce uniforme (Uniform Commercial Code), être un actif incorporel général.

J. «Société» signifie la présente société à responsabilité limitée, à savoir DOCXUS.

K. «Personne» signifie toute personne physique, société, société de personnes, joint venture, association, société à responsabilité limitée ou autre affaire ou entité juridique.

Art. 2. Organisation de la Société.

Section 2.1 L'objet de la Société est l'exécution de toute activité légale pour laquelle les sociétés à responsabilité limitée sont constituées et la réalisation de toutes les choses nécessaires ou utiles pour ce qui précède.

Section 2.2 La dénomination de la Société est DOCXUS LLC.

Section 2.3 Les Associés seront les Associés de la Société et continueront de faire des affaires sous le nom de la Société jusqu'à ce que les Gérants Opérationnels changent la dénomination ou que la Société cesse.

Section 2.4 L'adresse principale de la Société sera le lieu ou les lieux déterminés par les Gérants Opérationnels. Les Gérants Opérationnels notifieront sans délai les Associés après toute modification de la situation du siège social de la Société.

Section 2.5 La Société cessera d'exister à la date indiquée dans les Statuts sauf que la Société peut cesser avant cette date comme il est prévu dans ce Contrat.

Art. 3. Statut des Associés.

Section 3.1 Aucun Associé ne sera lié par, ou personnellement responsable pour les dépenses, dettes ou obligations de la Société.

Section 3.2 Aucun Associé n'aura le droit de retirer une partie de son Compte de Capital ou de recevoir toutes distributions de la Société sauf disposition expresse de ce Contrat.

Section 3.3 Aucun Associé n'aura le droit d'exiger une répartition des biens de la Société ou forcer la vente ou l'évaluation des actifs de la Société ou la vente de l'intérêt d'un Associé décédé dans les actifs de la Société, nonobstant toutes dispositions contraires de la loi.

Art. 4. Assemblée des Associés.

Section 4.1 Toute assemblée annuelle des Associés sera tenue dans les cinq (5) mois suivant la clôture de l'exercice social de la Société à la date, heure et lieu (soit dans ou hors de l'état de sa constitution) fixés les associés. A l'assemblée annuelle, les associés éliront les Gérants Opérationnels et négocieront toutes les autres affaires qui peuvent être portées devant l'assemblée de manière appropriée.

Section 4.2 Une assemblée spéciale des Associés peut être convoquée à tout moment par les Gérants Opérationnels et sera convoquée par les Gérants Opérationnels à la demande de l'Intérêt de l'Actionnariat précisé à l'Annexe B des Associés ayant droit de vote à cette assemblée. Toute demande de ce type devra contenir le ou les buts de l'assemblée proposée. Les points discutés à toute assemblée spéciale des Associés seront limités aux points fixés dans la convocation.

Section 4.3 Une convocation écrite de l'heure, le lieu, l'objet de chaque assemblée des Associés (et, si ce n'est pas pour assemblée annuelle, la ou les personnes selon l'instruction desquelles l'assemblée a été convoquée) sera donnée par les Gérants Opérationnels à chaque Associé ayant droit de vote à cette assemblée, pas moins de dix jours ni plus de soixante jours avant la date fixée de l'assemblée. Les Gérants Opérationnels remettront la convocation en main propre ou l'enverront en recommandé à chaque Associé à l'adresse indiquée dans le registre de la Société ou à toute autre adresse fournie par celui-ci par écrit dans ce but.

Une renonciation écrite à la convocation déterminant l'objet de l'assemblée pour laquelle on renonce à la convocation, signée par la ou les personnes autorisées à cette convocation, soit avant ou après l'heure de l'assemblée mentionnée dans celle-ci, sera réputée équivalente à la convocation. La présence d'un Associé à une assemblée en personne ou représenté par procuration sans protester contre l'absence de convocation à cette assemblée, constituera une renonciation à la convocation de cet Associé.

Toutes les convocations données pour une première assemblée se prolongeront à un quelconque et tous les ajournements et les points qui auraient dû être discutés à la première assemblée seront discutés à l'assemblée ajournée; aucune convocation à une assemblée ajournée n'est nécessaire si l'heure et le lieu de l'assemblée ajournée sont fixés à la première assemblée.

Section 4.4 Les détenteurs d'une majorité d'intérêt des Associés présents en personne ou représentés par procuration sont requis et constitueront un quorum à toutes les assemblées d'associés sauf si la loi ou les Statuts le prévoit autrement. Si, toutefois, un quorum n'est pas présent ou représenté à une assemblée des Associés, les Associés ayant droit de vote, présents en personne ou représentés par procuration pourront ajourner l'assemblée, sans autre convocation qu'une annonce à l'assemblée, jusqu'à ce qu'un quorum soit présent ou représenté. A une assemblée ajournée à laquelle le quorum sera présent ou représenté, toute question peut être débattue comme à l'assemblée initialement convoquée. Lorsque le quorum est une fois présent pour organiser l'assemblée, celui-ci ne sera pas réputé cassé par le report subséquent des Associés.

Section 4.5 Chaque Associé ayant droit de vote à toute assemblée pourra voter conformément à son intérêt dans la Société à la date fixée de ladite assemblée et peut ainsi voter en personne ou par procuration. Toute action de la Société sera autorisée par une majorité des voix exprimées par les Associés ayant droit de vote sauf si la loi ou les Statuts ou ce Contrat le prévoient autrement.

Section 4.6 Chaque procuration doit être signée par l'Associé ayant droit de vote ou par son représentant dûment autorisé et ne sera valable que si elle est enregistrée auprès des Gérants Opérationnels de la Société avant le début des votes sur la question pour laquelle ladite procuration doit voter. Aucune procuration ne sera valable après expiration de onze mois à partir de la date de sa signature sauf disposition expresse contraire de la procuration. Chaque procuration sera annulée par la personne qui l'a signée sauf disposition contraire de la loi. Sauf si la procuration dans ses conditions prévoit une date d'annulation spécifique et sauf disposition contraire de la loi, l'annulation d'une procuration ne sera pas effective sauf si et jusqu'à ce que cette annulation soit signée par écrit par l'Associé qui a signé la procuration et que l'annulation soit enregistrée auprès des Gérants Opérationnels de la Société avant le vote par cette procuration.

Section 4.7 Toutes les assemblées des Associés seront présidées par les Gérants Opérationnels ou s'ils ne sont pas présents, par un Associé choisi par les Associés présents à l'assemblée. Les Gérants Opérationnels ou la personne qui préside l'assemblée nommeront une personne présente pour agir en tant que secrétaire de l'assemblée.

Section 4.8 Pour déterminer les Associés pouvant convoquer ou voter à une assemblée des Associés ou à l'ajournement de celle-ci, ou exprimer son accord ou refus à des propositions sans tenir d'assemblée ou pour déterminer les Associés pouvant recevoir le paiement de toute distribution de Flux de Trésorerie ou l'octroi de droits, ou pour les besoins de toute autre action, les Associés peuvent fixer, au préalable, une date comme date de référence pour une telle détermination des Associés. Cette date ne sera pas plus de cinquante jours et pas moins de dix jours avant la date d'une assemblée ni plus de cinquante jours avant qu'une action soit prise sans assemblée, le paiement de toute distribution de Flux de Trésorerie ou l'octroi de droits, ou toute autre action. Lorsqu'une détermination des Associés de référence pouvant convoquer, ou voter à une assemblée a été faite selon les dispositions de cette Section, cette détermination s'appliquera à tout ajournement, sauf si les Associés fixent une nouvelle date de référence selon cette Section pour la date ajournée.

Section 4.9 La Société aura le droit de traiter les détenteurs de registre de tout Intérêt de l'Actionnariat comme les détenteurs de fait et par conséquent ne sera pas tenu de reconnaître un principe d'équité (équitable) ou autre réclamation ou intérêt dans cet Intérêt de l'Actionnariat de la part de tout autre personne qu'elle ait ou non une notification expresse ou tout autre notification, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans l'Acte.

Art. 5. Gestion.

Section 5.1 La gestion de la Société est confiée à tous les Associés qui seront aussi les Gérants Opérationnels de la Société. Les Gérants Opérationnels voteront proportionnellement à leur Intérêt d'Actionnariat dans la Société. Sauf disposition contraire au présent Acte, toutes les décisions des Gérants Opérationnels se feront à la majorité de l'intérêt des Associés. Tous les Gérants Opérationnels doivent être des Associés de la Société. Aucun Associé ne prendra part ni n'interférera dans la conduite ou le contrôle des affaires de la Société ou n'aura aucun pouvoir ni autorité pour agir pour ou engager la Société sauf si ce Contrat le prévoit.

Section 5.2 Les Gérants Opérationnels exécuteront leur mandat pour la durée pour laquelle ils auront été élus et jusqu'à ce qu'un successeur ait été élu et qualifié. Une vacance dans le mandat d'un Gérant Opérationnel qu'elle qu'en soit la cause sera peut être assurée pour la période non expirée du mandat par les Associés.

Section 5.3 Tout Gérant Opérationnel peut démissionner à tout moment par notification écrite aux Associés. Une telle démission sera effective à la date précisée dans celle-ci, ou si la date n'est pas précisée, à la date de sa réception, qu'elle a été acceptée ou non.

Section 5.4 La Société sera gérée par les Gérants Opérationnels et l'activité de la Société sera contrôlée par et menée uniquement et exclusivement par les Gérants Opérationnels conformément à ce Contrat. En plus de et sans limitation aux droits et pouvoirs conférés par la loi ou autres dispositions de ce Contrat, les Gérants Opérationnels auront et pourront exercer pour le compte de la Société tous les pouvoirs et droits nécessaires, appropriés, opportuns ou conseillés pour effectuer et réaliser l'objet, affaires ou objectifs de la Société et pour maximiser les bénéfices de la Société. Ces pouvoirs incluront sans limitation, les suivants:

- A. ouvrir des comptes et déposer et maintenir des fonds au nom de la Société dans des banques ou caisses d'épargne ou prêts;
- B. déterminer la ou les méthodes comptables qui devront être utilisés par la Société;
- C. entamer des procès ou autres procédures;
- D. engager des comptables, avocats ou autres agents pour agir pour le compte de la Société;
- E. exécuter, prendre acte et fournir n'importe quel et tous les instruments pour effectuer ce qui précède et prendre toute action s'y rapportant jugée nécessaire ou appropriée par les Gérants Opérationnels.

Section 5.5 Nonobstant ce qui précède, les Gérants Opérationnels ne peuvent pas prendre une des décisions de gestion suivantes sans obtenir l'accord de l'intérêt majoritaire des Associés pour:

- A. admettre une personne comme un Associé (qui exigera l'accord unanime conformément à la Section 9.1);
- B. acquérir, vendre, céder ou autrement transférer tout intérêt dans un bien;

- C. créer tout endettement pour de l'argent emprunté avec ou sans garantie;
- D. faire, signer ou délivrer pour le compte de la Société toute cession pour le bénéfice des créanciers ou toute garantie ou cautionnement;
- E. lier la Société ou tout Associé en tant que sùreté, garant ou endosseur par complaisance de toute obligation;
- F. accepter toute demande pour le compte de la Société;
- G. agir de manière à rendre impossible la poursuite des affaires courantes de la Société;
- H. prendre une décision concernant un employé;
- I. lier la Société d'une quelconque manière pour une dette supérieure à \$ 10.000,-;
- J. approuver la dissolution de la Société;
- K. approuver la fusion de la Société avec toute autre société à responsabilité limitée;
- L. adopter, modifier, reformuler ou annuler les Statuts sous réserve de ce Contrat ou de l'Acte.

Section 5.6 Le Gérant Opérationnel servira en tant qu'Associé des Questions Fiscales, tel que défini à la Section 6231 (a)(7) du Code.

Section 5.7 Toute personne partie ou menaçant d'être une partie à une action ou procédure, civile ou criminelle, à raison du fait qu'elle, ou son testateur ou intestat, alors, est ou était Gérant, Associé, employé ou agent de la Société ou alors agit ou agissait pour le compte de la Société en toute fonction à la demande de la Société, sera indemnisée par la Société pour toutes dépenses jugements, amendes ou montant encourus réellement ou nécessairement pour la défense de cette action ou procédure, ou pour une procédure en appel, dans la plus grande mesure permise par l'Acte. Ce droit à indemnisation ne sera pas réputé exclusif de tous les autres droits auxquels cette personne peut avoir droit.

Art. 6. Capital.

Section 6.1 Les Associés ont apporté à la Société en échange de leurs Intérêts de l'Actionnariat, le numéraire ou autre bien définis à l'Annexe A, ci-jointe.

Section 6.2 La valeur de marché et le coût ajusté de l'Associé cotisant de tout bien autre que du numéraire à la Société par un Associé seront définis à l'Annexe A, ci-jointe.

Section 6.3 Sauf si ce Contrat le prévoit expressément, aucun Associé ne sera obligé de faire des apports additionnels au capital de la Société.

Section 6.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le Compte de Capital d'un Associé.

Section 6.5 Un Compte de Capital sera établi pour chaque Associé dans les livres et registres de la Société. Si des actifs de la Société sont distribués en nature aux Associés, les Comptes de Capital des Associés seront ajustés pour refléter la différence entre la valeur de marché de ces actifs à la date de distribution et le coût de la Société dans ces actifs.

Art. 7. Distribution de Numéraire.

Section 7.1 La Société distribuera aux Associés de temps à autre tout le numéraire (sans tenir compte de leur provenance) de la Société qui n'est pas nécessaire au fonctionnement ou aux exigences raisonnables de fonds de roulement de la Société (ce numéraire est quelques fois désigné «Flux de Trésorerie»). Pour les besoins de ce Contrat tous les Flux de Trésorerie affectés aux Associés seront répartis proportionnellement à leur Intérêt de l'Actionnariat.

Section 7.2 Les distributions de Flux de Trésorerie se feront de temps à autre de la manière déterminée par les Gérants Opérationnels.

Art. 8. Pertes et Profits.

Section 8.1 Les Profits Nets et les Pertes Nettes de la Société seront les profits nets et les pertes nettes de la Société déterminés pour les besoins de l'impôt sur le revenu Fédéral.

Section 8.2 Les Profits Nets et les Pertes Nettes de la Société et chaque élément de revenu, bénéfice, perte, déduction, ou crédit entrant dans leur calcul, seront affectés aux Associés dans les mêmes proportions qu'ils se partagent les distributions de Flux de Trésorerie en vertu de la Section 7.1 ou s'il n'y a pas de Flux de Trésorerie, qu'ils auraient partagé s'il y avait eu des Flux de Trésorerie.

Section 8.3 Les références à «Reg. Sec.» sont les réglementations promulguées par le Trésor Public des Etats-Unis au Code. Les termes «profit minimum», «ré-imputation du profit minimum», «compensation de revenu qualifié», «déduction sans recours» ou «dette sans recours» sont à interpréter conformément aux définitions et utilisations de ces termes aux Reg. Sec. 1.704-2 et Reg. Sec. 1.704-1. Les affectations spéciales suivantes s'effectueront dans l'ordre suivant:

A. Sauf autre disposition à la Reg. Sec. 1.704-2(f), s'il y a une réduction nette des profits minimums au cours de l'exercice social de la Société, chaque Associé se verra exceptionnellement affecter des éléments de revenu brut et profit pour cette année fiscale (et, si nécessaire, des années fiscales suivantes) d'un montant égal à la part de cet Associé de la réduction nette des profits minimums déterminés conformément aux Reg. Sec. 1.704-2(g). Les affectations conformément à cette Section seront effectuées en premier à partir de la cession des actifs de la Société sous réserve des dettes sans recours, dans la mesure où les profits minimum sont attribuables à ces actifs, et après, d'une partie proportionnelle des autres éléments de revenu et profit de la Société pour l'exercice imposable. Cette Section a pour but de suivre les besoins de ré-imputation de profit minimum de la Reg. Sec. 1.704-2(f).

B. Sauf autre disposition à la Sec. 1.704(i)(4), s'il y a une réduction nette du profit minimum de la dette sans recours d'un Associé attribuable aux dettes sans recours des Associés au cours d'une année fiscale, chaque Associé qui a une part du profit minimum de la dette sans recours d'un Associé attribuable aux dettes sans recours des Associés se verra affecter exceptionnellement des éléments de revenu brut et profit pour cette année fiscale (et si nécessaire les années fiscales suivantes) d'un montant égal à la part de cet Associé de la réduction nette du profit minimum de la dette sans recours des Associés attribuable à la dette sans recours de cet Associé. Les affectations en vertu de cette Section s'effectueront en premier à partir du profit reconnu de la cession des actifs de la Société sous réserve des dettes sans recours des Associés dans la mesure où les profits minimum sont attribuables à ces actifs, et après, d'une partie proportionnelle des autres éléments de revenu et profit de la Société pour l'exercice imposable. Cette section a pour but de suivre les besoins de réimputation de profit minimum de la Reg. Sec. 1.704-2(i).

C. Un Associé qui reçoit subitement un ajustement, une affectation ou une distribution décrit aux points (4), (5) ou (6) de la Reg. Sec. 1,704-1 (b)(2)(ii)(d) se verra attribuer des éléments de revenu et profit d'un montant et d'une manière suffisants pour éliminer le solde déficitaire aussi vite que possible. Une affectation sera faite en vertu de cette Section si et dans la mesure où un Associé a un déficit dans son Compte de Capital ajusté après que toutes les affectations prévues par cette Section 8.3 sont faites comme si ce paragraphe ne figurait pas dans le Contrat.

D. Les déductions sans recours seront réparties entre les Associés dans la même proportion que la répartition du Flux de Trésorerie de la Société.

E. Toute déduction sans recours sera affectée à tout Associé qui supporte le risque économique de perte pour la dette sans recours de l'Associé à laquelle cette déduction est attribuable.

Section 8.4 Tout profit ou perte de la Société réalisé sur des biens autre que de l'argent, apportés à la Société par un Associé sera réparti entre les Associés en vertu de la section 704(c) du Code et des réglementations y relatives afin de prendre en compte la différence entre le coût de la Société et la valeur de marché du bien au moment de l'apport («profit ou perte intégré»). Ce profit ou perte intégré sera affecté à l'Associé concerné par l'apport, lors de la vente du bien.

Art. 9. Admission et retrait d'un Associé.

Section 9.1 Un Associé ne peut transférer son intérêt dans la Société à une autre personne qu'avec l'accord unanime préalable des autres Associés soit par écrit ou à une assemblée convoquée à cet effet. Si tous les autres Associés n'approuvent pas le transfert, le cessionnaire n'aura pas le droit de participer à la gestion de l'activité et des affaires de la Société ou devenir un Associé. Le cessionnaire aura le droit de recevoir une partie des profits, pertes et Flux de Trésorerie ou autre compensation par voie de revenu et le rendement des apports à laquelle le cédant aurait autrement droit.

Section 9.2 Les Associés acceptent de signer des documents supplémentaires qui sont nécessaires à l'admission d'Associés supplémentaires dans la Société, en vertu de la section 9.1 ainsi que, entre autres choses, de prévoir la division des profits, pertes et Flux de Trésorerie entre les Associés.

Section 9.3 Tous les coûts et dépenses engagées par la Société concernant le transfert de l'intérêt d'un Associé en ce compris tous les frais d'enregistrement et de publication et les frais et débours du conseiller, seront payés par l'Associé cédant.

Section 9.4 Chaque personne qui devient un Associé dans la Société, en devenant Associé ratifiera et par les présentes ratifie et accepte d'être lié par les modalités et conditions de ce Contrat.

Art. 10. Cessation ou Dissolution de la Société.

Section 10.1 La Société cessera d'exister avant la date d'expiration de la durée prévue à la Section 2.5 si (a) une majorité de l'intérêt des Associés consent que la Société cesse et soit dissoute, ou (b) la Société est dissoute en vertu de ce Contrat.

Section 10.2 La Société cessera d'exister au cas où un Associé (i) se retire, démissionne ou est exclu de la Société; (ii) fait une cession en faveur des créanciers, est sujet à un ordre de tutelle (relief) selon le Titre 11 du Code des Etats-Unis, dépose une pétition ou une réponse cherchant pour lui-même toute réorganisation, arrangement, compromis, réajustement, liquidation, dissolution ou tutelle (relief) selon toute loi, ou réglementation, répond ou entame une autre procédure acceptant ou refusant de contester les allégations matérielles d'une pétition déposée contre lui dans toute procédure de la sorte, cherche, accepte de ou ne s'oppose pas à la nomination d'un curateur, ou liquidateur pour toutes ou une partie substantielle de ses biens; (iii) décède, ou (iv) un jugement est rendu par une cour d'une juridiction compétente prononçant qu'il est incapable de gérer sa personne ou ses biens.

Section 10.3 Si la Société est dissoute, les détenteurs d'une majorité de l'intérêt des Associés restants peuvent choisir de reformer et de continuer la Société comme une Société Remplaçante aux mêmes conditions que celles définies par ce Contrat. Le choix de continuer la Société n'entraînera pas la création d'une nouvelle Société entre les Associés restants et ne nécessitera pas la modification de ce Contrat ou la signature d'un Contrat modifié.

Section 10.4 Lors de la cessation et dissolution de la Société, le ou les Gérants Opérationnels alors en fonction, s'il y en a, ou s'il n'y a pas de Gérant Opérationnel, toute personne choisit pour réaliser la liquidation par un accord écrit des détenteurs de la majorité de l'intérêt des Associés procédera à la liquidation de la Société. Le boni de liquidation s'appliquera et sera distribué de la manière suivante:

A. Si des actifs de la Société sont à distribuer en nature, ces actifs seront distribués sur base de leur valeur de marché, et tout Associé ayant droit à tout intérêt dans ces actifs recevra cet intérêt comme un propriétaire commun avec tous

les autres Associés qui y ont droit. La valeur de marché de ces actifs sera déterminée par un évaluateur indépendant qui sera choisi par les experts-comptables indépendants de la Société. Le montant dont la valeur de marché de tout bien à distribuer en nature aux Associés dépasse ou est inférieure au coût de ce bien sera, dans la mesure où il n'est pas autrement reconnu par la Société, pris en compte dans le calcul des Profits Nets et Pertes Nettes (et sera réparti entre les Associés conformément à la Section 8.2) pour les besoins de créditer ou grever les Comptes de Capital des, ou les distributions de liquidation aux, Associés en vertu de la Section 10.4.B.

B. Toutes les distributions lors de la liquidation de la Société seront distribuées comme suit: à chacun des associés proportionnellement aux montants de leur Compte de Capital positif respectif, tels qu'ajustés (i) conformément à la Section 6.5 afin de refléter le Profit Net ou la Perte Nette réalisé ou encouru à la vente des biens ou des actifs de la Société et toute vente supposée en vertu de la Section 10.4.A; (ii) conformément à la Section 8.2 pour refléter tous les Profits Nets ou les Pertes Nettes relatifs à l'année de liquidation. Aucun associé ne devra repayer le montant négatif de son Compte de Capital.

Section 10.5 Un relevé revu par les experts-comptables indépendants de la Société sera fourni à chaque Associé, qui définira les actifs et les passifs de la Société à la date de la liquidation de la Société. A la clôture de la liquidation, le Gérant Opérationnel exécutera et enregistrera les Statuts de Dissolution de la Société et tous les autres documents nécessaires pour la cessation de la Société.

Art. 11. Livres et Rapports.

Section 11.1 Les Gérants Opérationnels feront en sorte que la Société maintienne les registres suivants:

A. Des livres de comptes complets et exacts, dans lesquels seront inscrites, entièrement et exactement, chaque et toute transaction de la Société, seront tenus par les Gérants Opérationnels au siège social de la Société. L'année fiscale de la Société sera l'année calendaire. Les livres de comptes de la Société seront tenus conformément à des pratiques et principes comptables appliqués de manière cohérente par la Société; à condition, toutefois, que toutes les méthodes comptables et traitement de transactions particulières seront conformes aux méthodes comptables employés les besoins d'impôt sur le revenu fédéral. Toutes les déterminations par les Gérants Opérationnels pour le traitement de tout élément ou son affectation pour les besoins fiscaux au niveau fédéral, de l'état ou local engageront tous les Associés sauf si la détermination est incohérente avec toute disposition expresse de ce Contrat.

B. Une liste à jour des noms et dernières adresses connues de chaque Associé en ordre alphabétique avec l'apport et la part des profits et pertes de chaque Associé; une copie des Statuts de la Société et de toutes modifications apportées aux Statuts; une copie de Contrat d'Exploitation de la Société et toutes modifications; une copie des déclarations d'impôt sur le revenu fédéral, d'état et local de la Société pour les trois derniers exercices.

C. Tout Associé aura le droit de temps en temps à ses frais de faire examiner et/ou contrôler par ses comptables et représentants les livres et registres de la Société et les informations mentionnées dans cette Section, et les Gérants Opérationnels mettront ces livres et registres et informations à la disposition pour consultation et/ou contrôles.

Section 11.2 Aucune valeur ne sera placée quelle qu'en soit la raison sur la dénomination de la Société ou le droit de l'utiliser, ou sur l'image de marque de la Société ou son activité. A la cessation ou dissolution de la Société (sans la reconstituer) tel qu'il est prévu dans ce Contrat, ni la dénomination de la Société ou le droit de l'utiliser, ni l'image de marque de la Société sera considérée comme un actif de la Société.

Section 11.3 Les Gérants Opérationnels veilleront à ce que soient envoyés aux Associés dans un laps de temps raisonnable après la clôture de chaque exercice les documents suivants: (a) états annuels des recettes et des frais de gestion de la Société et les comptes de capital de chaque Associé, préparés par les experts-comptables indépendants de la Société, à remettre à chaque Associé; et (b) un rapport à remettre à chaque Associé indiquant la part de l'Associé du profit et de la perte de la Société pour l'exercice concerné et la part affectable de l'Associé de tous les éléments de revenu, profit, perte, déduction et crédit pour els besoins d'impôt sur le revenu fédéral.

Art. 12. Choix fiscal.

Section 12.1 En cas de transfert de l'intérêt d'un Associé, ou au décès d'un Associé ou en cas de distribution des biens de la Société à toute partie, la Société peut (mais pas nécessairement) enregistrer un choix, conformément à la Section 754 du Code pour faire en sorte que le coût des biens de la Société soient ajustés pour les besoins d'impôt sur le revenu fédéral, tel que prévu aux Sections 734 et 743 du Code.

Art. 13. Divers.

Section 13.1 Toute notification ou communication d'après ce Contrat se fera par écrit et considérée comme remise quand elle est envoyé en recommandé avec accusé de réception aux parties aux adresses suivantes (ou à toute autre adresse qu'une partie aura préalablement précisé aux autres comme l'adresse à laquelle la notification doit lui être remise):

A. Si adressée à la Société, à l'attention des Gérants Opérationnels à l'adresse de la Société.

B. Si adressée aux Gérants Opérationnels, à eux à l'adresse de la Société.

C. Si adressée à un des Associés, à son adresse mentionnée dans les livres et registres de la Société.

Section 13.2 Ce Contrat contient une déclaration complète de tous les arrangements entre les parties en rapport avec la Société et ne peut pas être modifié ou résilié oralement ou d'une autre manière que par un contrat écrit signé par tous

les Associés. Il n'existe pas de représentations, contrats, arrangements ou ententes, oraux ou écrits, entre les parties concernant l'objet de ce Contrat qui ne sont pas entièrement repris dans ce Contrat.

Section 13.3 Ce Contrat est interprété sans tenir compte de toute présomption ou autre règle qui nécessite l'interprétation contre une des parties qui a rédigé ce Contrat.

Section 13.4 Ce Contrat est prévu pour être exécuté conformément à et seulement dans la mesure permise par, toutes les lois applicables, ordonnances, règles et réglementations de la juridiction dans laquelle la Société exerce son activité. Si une disposition de ce Contrat, à son application à une personne ou circonstance, ne sera pour une quelconque raison et mesure pas valable ou inexécutable, le reste du Contrat et l'application de cette disposition à d'autres personnes ou circonstances ne sera pas affectée mais sera en vigueur dans la mesure permise par la loi.

Section 13.5 Nonobstant le contraire de tout ce qui précède dans ce Contrat, toutes les références aux biens de la Société sont réputées inclure les profits, les pertes et de Flux de Trésorerie des biens.

Section 13.6 Sans égard au lieu de signature ou d'exécution, ce Contrat sera régi et interprété conformément aux lois de l'Etat de New York applicable aux contrats conclus et exécutés dans l'Etat de New York.

Section 13.7 Les légendes, titres et table des matières de ce Contrats ont seul but de faciliter les références et n'affecte pas son interprétation.

Section 13.8 Ce Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires, dont chacun sera un exemplaire original mais dont l'ensemble constitue un seul et même contrat.

Section 13.9 Chaque fois que le contexte l'exige, l'utilisation du genre masculin inclut le genre féminin, le genre féminin inclut le genre masculin, le singulier inclut le pluriel et le pluriel inclut le singulier.

Annexe A

En ordre alphabétique, liste des noms des Associés, Intérêt de l'Actionariat, adresse, numéro d'identification fiscale et montant de l'apport en capital:

Nom de l'Associé:	Buytaert Patrick
Pourcentage de l'Intérêt de l'Actionariat:	100%
Adresse:	G. D. Luxembourg, 4, Op Hobbett
Commune, Etat et code postal:	Oetrange L-5351
Numéro identifiant contribuable (Numéro Sécurité Sociale):	353660
Capital apporté:	USD 100.000,-

Annexe B

L'intérêt de l'Actionariat requis pour convoquer une assemblée des Associés sera: 100 pour cent.

Référence de publication: 2008025375/2460/814.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03069. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Finpiave International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.704.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Référence de publication: 2008025255/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03194. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

GSS III Gold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.320.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008025254/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03023. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Berdorf Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 106.332.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025129/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04090. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Atzelnest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.110.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEANERY ESTATES S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132680, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ATZELNEST S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on October 1st, and ends on September 30th of the following year.

Art. 21. Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by DEANERY ESTATES S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30th, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Max Galowich, jurist, born on July 30, 1965 in Luxembourg, residing professionally at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr Steve Kieffer, chartered accountant, born on April 4, 1973 in Luxembourg, residing at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DEANERY ESTATES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132680, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 janvier 2008.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ATZELNEST S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

DEANERY ESTATES S.à.r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, né le 4 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2008. Relation: EAC/2008/1851. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008025342/239/336.

(080024904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Kennedydamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.109.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEANERY ESTATES S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132680, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company»)

which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of KENNEDYDAMM S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on October 1st, and ends on September 30th of the following year.

Art. 21. Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by DEANERY ESTATES S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30th, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Max Galowich, jurist, born on July 30, 1965 in Luxembourg, residing professionally at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr Steve Kieffer, chartered accountant, born on April 4, 1973 in Luxembourg, residing at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DEANERY ESTATES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.680, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 janvier 2008.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de KENNEDYDAMM S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

DEANERY ESTATES S.à.r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, né le 4 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2008. Relation: EAC/2008/1852. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008025344/239/336.

(080024900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Proma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 62.686.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025123/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02713. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.995.

Il résulte de la résolution prise le 21 juin 2007 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2007, le mandat des gérants suivants:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.

- M. Rohn Thomas Grazer et,

- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008025087/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.678.

Il résulte de la résolution prise le 21 juin 2007 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2007, le mandat des gérants suivants:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.

- M. Rohn Thomas Grazer et,

- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008025086/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.673.

Le siège social correct du gérant unique BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. est la suivante: 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008025085/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Le comptoir du Wengé, Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Académie.

R.C.S. Luxembourg B 94.579.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

Référence de publication: 2008025286/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

CEREP Italy One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.166.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025260/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02269. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Proma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 62.686.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025127/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02707. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Pacific International Assets Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.039.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Riccardo Moraldi, expert-comptable, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Monsieur Andrea De Maria, employé prive, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

En outre

- AUSTIN EQUITIES S.A., ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th Street, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008025090/5878/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Zollstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.113.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEANERY ESTATES S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132680, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company»)

which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ZOLLSTRASSE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on October 1st, and ends on September 30th of the following year.

Art. 21. Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by DEANERY ESTATES S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30th, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Max Galowich, jurist, born on July 30, 1965 in Luxembourg, residing professionally at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr Steve Kieffer, chartered accountant, born on April 4, 1973 in Luxembourg, residing at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DEANERY ESTATES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132680, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 janvier 2008.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ZOLLSTRASSE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

DEANERY ESTATES S.à.r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, né le 4 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2008. Relation: EAC/2008/1868. — Reçu 62,50 euros.

Le Releveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008025364/239/336.

(080024950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Crown of Bakem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.330.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025101/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02853. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Crown of Jukem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.331.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025100/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02856. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Eccogen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remerschen, 34, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025131/8666/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04117. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Sapin Laroche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.618.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025116/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02699. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

McAnthony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 56.641.

Le bilan au 10 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société
R. Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025098/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02862. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Digitalis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.835.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008025064/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02858. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Portfolio Consult S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.035.

—
Extrait de délibérations prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 juin 2007

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Jean-Luc Jourdan aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué pour des mandats échéants à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013. L'administrateur-délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008025065/1134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Burri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.814.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 août 2007

- Monsieur Benjamin Käthner a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

BURRYI S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025068/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02183. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Optimized Portfolio Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.304.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025069/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02861. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Pinex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.685.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008025258/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02257. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

LJ Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.859.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025072/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02868. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Dofleini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.821.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 août 2007

- Monsieur Benjamin Käthner a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DOFLEINI S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025073/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Cassian Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.313.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025074/7606/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN01004. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Reubescens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.828.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 août 2007

- Monsieur Benjamin Käthner a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

REUBESCENS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025075/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Cassian Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.313.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025076/7606/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN01005. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Ugic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.605.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 15 janvier 2008 que les mandats des trois administrateurs:

- Monsieur Pierre-Paul Boegen, né à Arlon (Belgique), le 20 octobre 1948, demeurant à B-6700 Viville (Arlon), 65, rue de Freylange;

- Monsieur Roger Greden, né à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1953, demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest;

- Madame Nelly Noël, née à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1946, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund;

étant venus à échéance, ils sont prolongés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2008025077/3560/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Zythum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.740.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025207/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03096. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Azur International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.479.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025078/7606/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN01006. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Azur International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 117.479.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025080/7606/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN01007. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

**GLIMS & FLERIE SNC, Société en nom collectif,
(anc. RECIPI Infection SNC).**

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 123.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025081/7606/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN01008. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Osnabrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.666.

Le siège social correct du gérant unique BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. est la suivante: 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008025083/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

International Technical & Organisation S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: European Technical Graphics.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.655.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

INTERNATIONAL TECHNICAL & ORGANISATION S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008025084/320/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00960. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

AMB Le Grand Roissy Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.811.

Il résulte de la résolution prise le 21 juin 2007 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2007, le mandat des gérants suivants:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.

- M. Rohn Thomas Grazer et,

- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008025088/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.809.

Il résulte de la résolution prise le 21 juin 2007 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2007, le mandat des gérants suivants:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.

- M. Rohn Thomas Grazer et,

- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008025089/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

SM Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 103.156.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 mars 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph Winandy comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008025093/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Lion Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 27.652.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société
R. Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025096/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02866. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

FILIMI Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 44.541.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société
R. Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025118/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02702. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Warm Arisonda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 59.827.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025120/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02704. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Premium House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 71.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008025121/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02706. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Connexion Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.593.

Les comptes annuels de 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES SOC. CIV.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008025135/3459/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09565. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

DA.TI. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.721.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025186/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.
